

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le vingt-sept mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoît BURGAUD, 1^{er} Vice-Président du Syndicat Intercommunal, en l'absence du Président.

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

PRESENTS

AIGREMONT
LE PECQ

Emma SADOUN, DELEGUEE TITULAIRE
David MANUEL, DELEGUE TITULAIRE
Richard HULLIN, DELEGUE SUPPLEANT
Christian DUSSART, DELEGUE TITULAIRE
Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE TITULAIRE
Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

MAREIL-MARLY
MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ABSENTS EXCUSES

AIGREMONT

Alexandre GAYMAY, DELEGUE TITULAIRE
Annie DONGRADI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie-Pascale TUVI, DELEGUEE TITULAIRE
Myriam GUY, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuel PUISEUX, DELEGUE SUPPLEANT
Armelle LEJAY, DELEGUEE SUPPLEANTE

CHAMBOURCY

Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
Laure HERBERT, DELEGUEE SUPPLEANTE
Sabine DELPEUCH, DELEGUEE TITULAIRE
Salma BELOUAH, DELEGUEE TITULAIRE
Louis LE MASSON, DELEGUE SUPPLEANT
Monica LONARDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Gilles MORINI, DELEGUE SUPPLEANT

LE PECQ

LE VESINET

MAREIL-MARLY

MARLY-LE-ROI

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Virginie DOUELLOU, DELEGUEE SUPPLEANTE
Christine BOGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

Pouvoirs Néant

Communes non représentées : CHAMBOURCY / LE VESINET

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys
Monsieur Cyrille SCHUSTER, Directeur des pôles sportifs et culturels d'Unilys
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

Nombre de communes	:	7
QUORUM	:	8
Délégués présents	:	8
Pouvoirs	:	0
Délégués comptant pour le vote	:	8

RÉUNION DU 9 AVRIL 2025

Madame Marie-Odette ALAIS représentant la commune de Marly Le Roi, est désignée secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Modification de la grille tarifaire des activités du Dôme Saint-Germain-en-Laye
- Reprise anticipée des résultats 2024
- Budget primitif 2025
- Convention avec la Fédération Française de Handisport – World Series Para Natation
- Convention de mise à disposition d'agents du Centre Intercommunal de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour une mission d'archivage
- Questions diverses

MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE DES ACTIVITES DU DOME SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Dans la continuité du travail entrepris ces dernières années sur la grille tarifaire visant à la simplifier et améliorer l'attractivité de l'établissement tout en valorisant le service rendu, une nouvelle réflexion a été menée avec pour objectifs et motivations :

- *De valoriser ou revaloriser certains produits et services au regard de la qualité de prestations et de l'offre concurrentielle ;*
- *D'accroître les recettes propres de l'établissement.*

Dans les grandes lignes :

- *Revalorisation des offres « entrée unitaire et carte de 10 » des activités aquatiques, musculation et fitness, au regard des prix pratiqués par la concurrence ;*
- *Revalorisation de certains abonnements, tout en maintenant les tarifs des produits d'appel aqua & forme ;*
- *Revalorisation de l'École de natation, au regard de la qualité d'enseignement, des conditions d'apprentissage et de l'offre concurrentielle ;*
- *Revalorisation des tarifs de location des lignes d'eau, calquée sur l'inflation (+3%).*

Le comité est invité à se prononcer sur ces propositions.

Monsieur BURGAUD stipule que la grille tarifaire ne représente que des revalorisations de tarifs présentés aux élus dans les documents et que ces revalorisations sont proposées pour tenir compte de l'inflation, en particulier.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la modification de la grille tarifaire des activités du Dôme Saint-Germain-en-Laye.

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2024

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

L'instruction codicatrice M57 prévoit qu'en principe l'affection des résultats doit avoir lieu à l'issue de la constatation des résultats définitifs, c'est-à-dire lors du vote du compte administratif.

Toutefois, les articles L. 2311-5 et L. 5211-36 du CGCT donnent la possibilité au Syndicat de reporter au budget, de manière anticipée – sans attendre le vote du compte administratif – les résultats excédentaires de l'exercice antérieur. Cette reprise anticipée doit permettre d'assurer l'inscription de la totalité des crédits garantissant ainsi sa sincérité et l'équilibre budgétaire, en limitant au mieux l'appel de participation aux communes membres.

Ainsi, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats de l'année 2024 au budget primitif de 2025.

La reprise anticipée doit être justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable, accompagnée de l'état des restes à réaliser au 31 décembre, ainsi que les résultats synthétiques du compte de gestion 2024. Ces documents, à l'exception de l'état des restes à réaliser, seront transmis, après le comité syndical, par le comptable assignataire.

Les résultats provisoires de l'année 2024 s'élèvent aux sommes suivantes :

Section d'investissement			Nature Comptable
Dépenses	A	1 482 513,34 €	D001
Recettes	B	1 370 241,62 €	
Résultat exercice 2022	A	- 112 271,72 €	
Déficit reporté	B	761 097,95 €	
Excédent reporté	C		
TOTAL résultat capitalisé	D = C-B +A	- 873 369,67 €	
Reports Dépenses	E	635 197,37 €	
Reports Recettes	F	618 125,00 €	
Solde des RAR	G = F-E	- 17 072,37 €	
Résultat	D+G	- 890 442,04 €	R1068

Section de fonctionnement			Nature Comptable
Dépenses	A	4 393 170,60 €	R1068
Recettes	B	5 256 311,46 €	
Excédent exercice 2021	A	863 140,86 €	
Déficit reporté	B		
Excédent reporté	C	325 631,19 €	
TOTAL excédent capitalisé	D = C-B +A	1 188 772,05 €	
Affectation des résultats	E	890 442,04 €	
Résultat à affecter	D-E	298 330,01 €	R002

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, la reprise anticipée des résultats 2024.

BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur BURGAUD présente le rapport, qui est le suivant :

Le budget primitif présenté au comité pour l'exercice 2025 s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues et votées lors de la séance du 10 mars 2025.

Le Budget 2025 s'inscrit dans un contexte de retour à l'équilibre et reconstitution du fonds de roulement du syndicat après des années mouvementées marquées par la crise sanitaire et l'inflation énergétique.

Le syndicat maintient une cible de recettes propres ambitieuse à 1 911 k€, des participations des communes indexées sur les valeurs locatives fiscales (+1.7%), une maîtrise de sa masse salariale et de ses charges de gestion, une enveloppe en investissement réduite aux projets d'entretien urgent et de sécurité du bâtiment public.

Le syndicat doit continuer à provisionner en vue du risque contentieux sur les travaux de rénovation, 30% procédures étant toujours en cours.

Le Budget Primitif 2025 se fait avec reprise anticipée des résultats 2024, nécessaires pour équilibrer les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les principaux ajustements par rapport au ROB sont les suivants :

- En section de fonctionnement :

- En dépenses :

- *Ajustement de la provision pour le risque contentieux (+100 k€) ;*
- *Ajustement des énergies et fluides (+15 k€) afin de prendre en compte le surcoût lié au retard de la réouverture du Dôme en février ;*
- *Ajustement de l'enveloppe charges générales (+22 k€).*
- En recettes :
- *Intégration des recettes des pénalités Eiffage (+78 k€) à la suite des retards pris sur les travaux de filtration ;*
- *Intégration de recettes supplémentaires pour Unilys (+20 k€) à la suite d'une convention en cours de signature pour apporter un support d'expertise comptable en exécution de marchés publics au SMSO.*

	ROB 2025	BP 2025	BP vs ROB	
Energies et fluides	785	800	15	1,9%
Charges générales	685	707	22	3,2%
Disponible	85	85		
Personnel	2 517	2 517	0	0,0%
Emprunts	190	201	11	5,8%
Autres charges	82	82	0	0,0%
Amortissements	107	107	0	0,0%
Charges exceptionnelles	25	25	0	0,0%
Provision contentieux	103	204	101	98,1%
Virement de section	913	913		
Dépenses FCT	4 494	5 641	1 147	25,5%

Recettes propres	1 906	1 911	5	0,3%
Refacturations Unilys	804	824	20	2,5%
Participation des communes	2 505	2 505	0	0,0%
Pénalités	0	78	78	
Autres recettes	25	25	0	0,0%
Excédents passés	298	298	0	0,0%
Recettes FCT	5 538	5 641	103	1,9%

- En section d'investissement :

- En dépenses :

- *Augmentation de l'enveloppe du GER de (+50 k€) ;*
- *Inscription de crédits disponibles (+50 k€) afin de couvrir le risque de dépenses imprévues.*

	ROB 2025	BP 2025	BP vs ROB	
GER (année N)	150	200	50	33,3%
Disponible	50	50		
RAR (année N-1)	635	635	0	0,0%
Déficits passés	873	873	0	0,0%
Emprunts	819	819	0	0,0%
Opérations patrimoniales	47	47	0	0,0%
Immo Unilys	17	17	0	0,0%
Dépenses INVST	2 541	2 641	100	3,9%

FCTVA	66	66	0	0,0%
Amortissements	107	107	0	0,0%
RAR (année N-1)	618	618	0	0,0%
Opérations patrimoniales	47	47	0	0,0%
Affectation de résultat	890	890	0	0,0%
Virement de section	913	913		
Recettes INVST	1 728	2 641	913	52,8%

I. Section de Fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 5 641 k€.

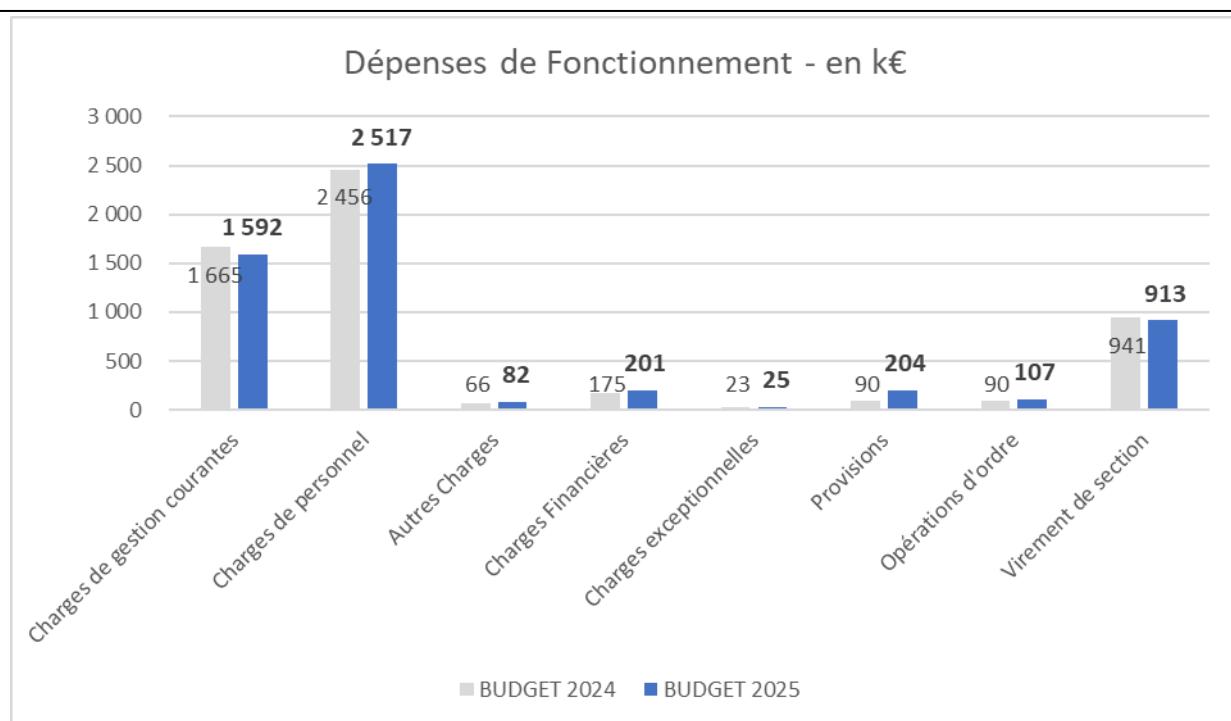
1) Dépenses de Fonctionnement

La section est en hausse de (+2%) soit (+135 k€), principalement sur les provisions pour risque contentieux (+110 k€).

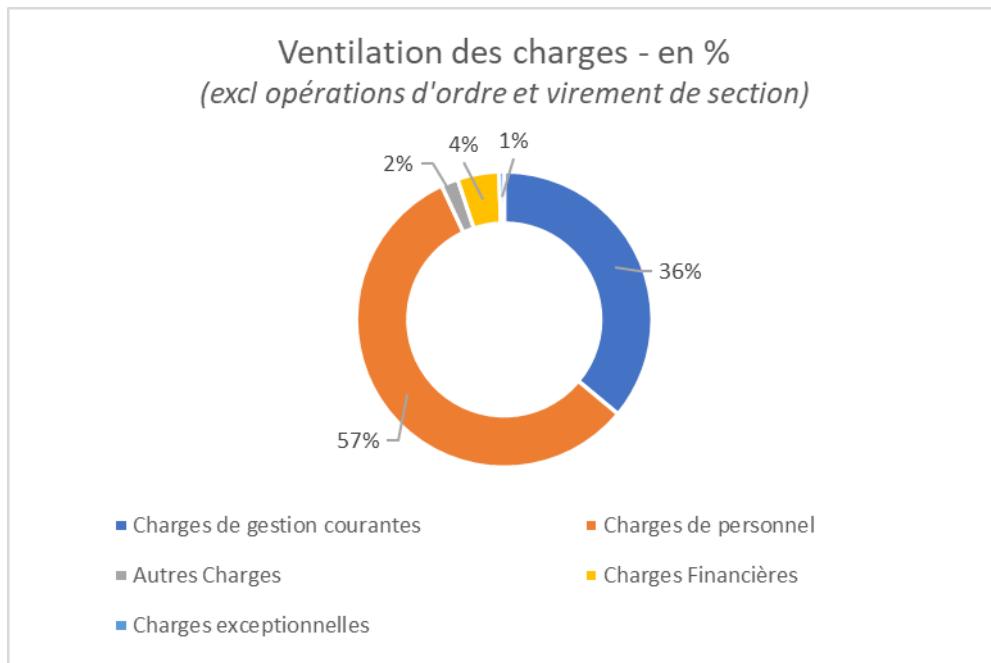
Sur les dépenses réelles de fonctionnement, hors disponible inscrit sur le chapitre 011 pour (85) en 2025 et (75 k€) en 2024, la section est stable (+10 k€). Les enveloppes budgétaires sont maîtrisées.

NDLR :

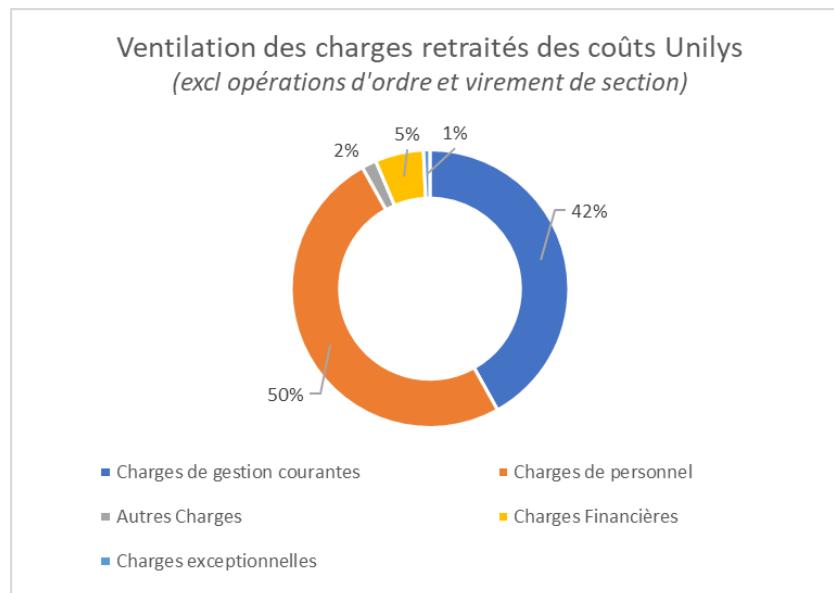
- Les données chiffrées présentées ci-après sont arrondies et ne sont détaillées que les informations significatives. Bien entendu, la maquette budgétaire détaillée ainsi que ses annexes est également jointe à la présente ;
- Pour l'ensemble des tableaux présentés ci-après, la charte "couleurs" est la suivante :
 - En gris les colonnes relatives à l'exercice 2024 ;
 - En couleur les colonnes relatives à l'exercice 2025.



Les charges de personnel pèsent pour 57% du total des charges de fonctionnement courantes (+1 point vs 2024).



Hors coûts des services ressources mutualisés, le poids de la masse salariale tend à diminuer pour ne peser plus que 50 % du total, le poids marginal des dépenses d'énergie et fluides pesant plus lourd :

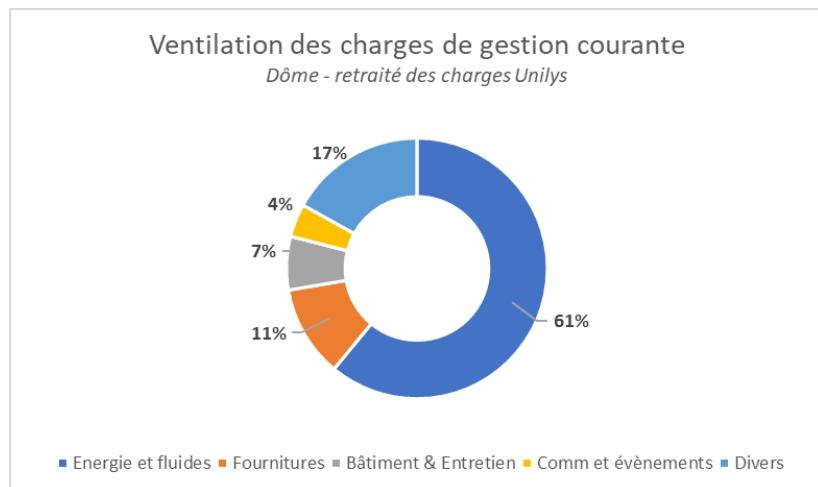


- **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Il est proposé un Budget à hauteur de 1 592 k€ pour les charges à caractère général, soit (-73 k€) vs 2024 et (-83 k€) si on exclut les crédits inscrits sur le disponible dont l'augmentation permet d'alimenter le fonds de roulement pour le financement de projets d'investissement futurs du syndicat.

Pour le Dôme, le Budget est de 1 312 k€, en baisse de (-8%) vs 2024 principalement sur les énergies et fluides.

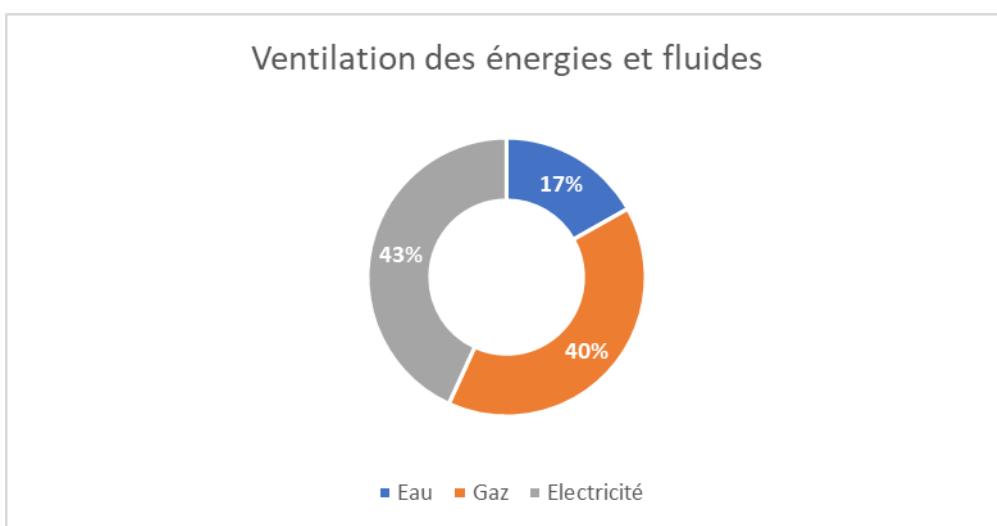
	2022	2023	2024 (Budget)	2025 (Budget)	2025 vs 2024	
Energie et fluides	576	952	950	800	-150	-16%
Fournitures	89	128	151	149	-2	-1%
Bâtiment & Entretien	62	58	63	87	24	38%
Comm et évènements	55	35	51	54	3	6%
Divers	229	226	204	222	18	9%
TOTAL Dôme	1 011	1 399	1 419	1 312	-107	-8%
Unilys	175	157	171	195	24	14%
Disponible			75	85	10	13%
TOTAL Chapitre 011	1 186	1 556	1 665	1 592	-73	-4%



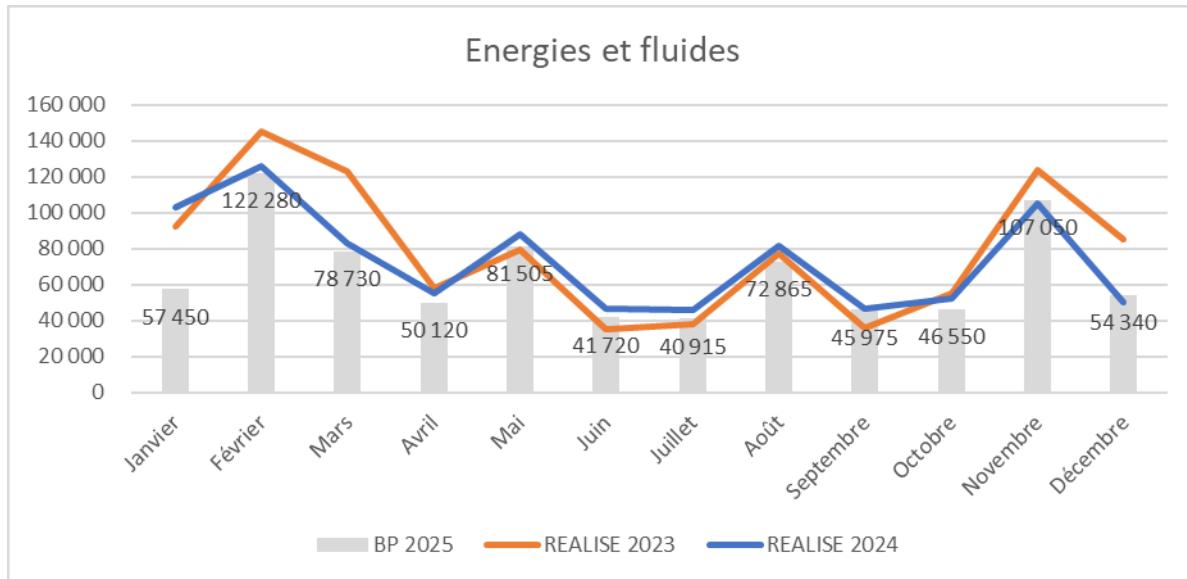
Plus de 61% des coûts (-6 points vs 2024) sont portés par les dépenses en **eau/ gaz/ électricité** pour un total de 800 k€.

L'électricité et le gaz ont été revus à la baisse afin de prendre en compte les baisses déjà constatées sur le gaz et annoncées sur le prix de l'électricité.

	2022	2023	2024 (Budget)	2025 (Budget)	2025 vs 2024	
Eau	149	133	160	140	-20	-13%
Gaz	278	383	380	275	-105	-28%
Electricité	149	436	410	385	-25	-6%
total énergies et fluides	576	952	950	800	-150	-16%



Ce poste de charges est suivi mensuellement via un tableau de bord :



Le poste dédié aux **fournitures** est stable à 149 k€ (-2 k€ vs BP 2024), il s'agit notamment des produits d'entretien (chlore), des fournitures administratives, d'achats de petites fournitures et pièces détachées, des cartes d'accès Elisath, et les achats des articles vendus pour la boutique (24 k€).

Les crédits alloués à la **communication, aux évènements et à la période estivale** sont en légère hausse (+3 k€) pour atteindre 54 k€, il s'agit notamment de financer les agents de sécurité pendant la période estivale (34 k€), stable par rapport à l'an dernier, les frais de création et impressions des affiches pour les évènements, la nouvelle grille tarifaire, des flyers, etc. (14 k€), des frais de réception et de transports.

Les coûts **d'entretien du bâtiment** sont en hausse de (+24 k€) vs BP 2024 pour atteindre 87 k€. L'augmentation s'explique principalement par une hausse (+20 k€) sur l'enveloppe dédiée à la location des machines de la salle de sport (amélioration de la qualité du matériel loué, et ajouts de postes de travail).

Les frais dits **autres** sont en hausse de (+18 k€) pour atteindre 222 k€. Cette section comprend de nombreuses charges régies par des contrats : du robot, des autolaveuses, des contrats informatiques (HP3i, Elisath), des frais d'assurances, des coûts de maintenance des différents logiciels (Elisath, Poseidon) et des contrats de prestations de service.

La hausse est portée par le surcoût en 2025 de l'apprentissage qui ne sera plus financé par le CNFPT (+10 k€).

Pour Unilys, le Budget 2025 s'établit à 195 k€, en hausse de (+25 k€) vs 2024. Il s'agit principalement des loyers pour l'Hôtel de Ville, des contrats de maintenance des logiciels informatiques (Acquity, CIVIL Finances) et de la formation.

La hausse concerne principalement le poste dédié aux formations des agents (+11 k€) et à des enveloppes diverses (+13 k€) qui ont été revues à la hausse afin de mieux cadrer avec le réalisé 2024.

	BP 2024	BP 2025	2025 vs 2024	
Loyers Hotel de Ville	75	75	0	0%
Contrats maintenance informatique	23,5	28	5	19%
Formation	15	26	11	73%
Mise en ligne annonces (RH et marchés)	2,5	4	2	60%
Téléphonie	5	5	0	0%
Abonnements	7,7	8	0	4%
Fournitures	4,8	6,3	2	31%
Locations imprimantes	2,3	2,6	0	13%
Démarche appréciative	20	12	-8	-40%
Autres*	15	28	13	85%
Coût frais généraux Unilys	171	195	24	14%

* Communication (rapports d'activité), Réceptions, transports des agents, nettoyage des locaux

La Piscine prend à sa charge 22 % des coûts (+2.5 points vs 2024 en raison de la sortie du SIARSGL des conventions Unilys, ces compétences exercées par la CASGBS au 1er janvier 2025) soit 42.9 k€, les 78% restants étant supportés par les autres syndicats intercommunaux membres d'Unilys.

- **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges globales de personnel s'établissent à 2 517 k€ soit une hausse de (+61 k€) vs Budget 2024. La hausse porte principalement sur les équipes du Dôme afin de mieux provisionner une enveloppe pour faire appel à des vacataires en cas d'absentéisme des agents.

Les années précédentes, cette enveloppe était calculée sur des hypothèses faibles, mais ce taux a augmenté en 2024. Le Dôme a pu équilibrer ses crédits sur le chapitre 012 grâce aux économies faites sur l'antenne dédiée au personnel Unilys.

Elles se décomposent ainsi :

	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Budget 2025	2025 vs 2024	
Dôme	1 630	1 679	1 631	-48	-3%
Personnel extérieur Dôme	30	46	49	3	7%
Unilys SICGP	651	638	809	171	27%
Unilys Valoseine et SIVOM	23	24	28	4	17%
Total masse salariale	2 334	2 387	2 517	130	5%

En 2025, l'organisation du Dôme est la suivante : maintien d'un directeur mutualisé à 80% sur le Dôme / 10% sur le Château Monte Cristo et 10% sur le Musée du Domaine Royal, surveillants de bassin en conformité avec le P.O.S.S, ajout d'un agent d'accueil à 50% pour renforcer l'équipe de vente.

Sur le personnel permanent du Dôme, l'année 2024 a été marquée par un absentéisme important. Seulement une partie des effets induits ont été repris dans le budget 2025 en faisant l'hypothèse d'une année plus calme.

Sur les services centraux, la hausse du Budget vs réalisé de (+171 k€) s'explique par de nombreux postes vacants en 2024 (directeur juridique, juriste marché, assistante RH). Une partie de ces postes ont été pourvus en fin d'année, des recrutements sont en cours pour certains postes encore ouverts.

Le Budget est en baisse de (-45 k€) par rapport au BP 2024 du fait de la suppression d'un poste d'un agent de catégorie C en charge du secrétariat des équipes techniques. Ce poste permet de réaliser des économies pour compenser le départ du SIARSGL des conventions Unilys et la hausse de la quote-part des frais centraux portés par les autres syndicats membres.

Le total des frais mutualisés nets des refacturations pour 206 k€ correspond à la charge de 2 catégories A et 1 catégorie B en plus des effectifs du Dôme (+2 k€ vs BP 2024).

- **Chapitre 65 – autres charges**

Il s'agit des indemnités d'élus pour 27 k€, de coûts licences Microsoft pour 7.6 k€ pour les équipes du Dôme et de 4.5 k€ pour les équipes Unilys, du coût de l'AMO HP3i pour 20 k€ et des crédits prévus pour le remboursement des usagers (18 k€).

Ce chapitre est en hausse de (+16 k€) principalement sur les crédits prévus pour rembourser les usagers à la suite de la fermeture des travaux de filtration.

- **Chapitre 66 – charges financières**

Il s'agit du remboursement des intérêts des emprunts pour 188 k.

Société Générale	18 135,72 €
Crédit Mutuel	71 070,00 €
Caisse d'Epargne emprunt renégocié en 2022	28 817,08 €
Caisse d'Epargne	3 534,73 €
Banque Postale	39 536,57 €
Banque Postale (2024)	26 347,40 €
TOTAL	187 441,50 €

Un nouvel emprunt de 900 k€ a été souscrit auprès de la Banque Postale en 2024 afin de financer les travaux de filtration.

S'y ajoutent les ICNE pour 11 k€ et les intérêts de la ligne de trésorerie pour 2,5 k€.

- **Chapitre 67 – charges exceptionnelles**

Il s'agit d'inscrire des crédits afin de permettre l'annulation de titres des années antérieures lors des opérations de clôture du Trésor Public soit un total de 25 k€.

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 107 k€, 92 k€ pour les investissements du Dôme et 15 k€ pour les investissements d'Unilys. Les amortissements d'Unilys sont refacturés via la convention de prestations non économiques.

- **Dotations aux provisions**

Il est proposé d'inscrire 200 k€ de provisions pour le risque contentieux. Le risque contentieux est estimé à ce jour à 446 k€ (détail ci-dessous) pour 1,5 M€ à l'origine. Le reliquat de la provision de 2023 de 78 k€, la provision 2024 de 90 k€, non reprise à ce jour, et celle de 2025 de 200 k€ permettraient une couverture à hauteur de 82%.

Cette couverture paraît confortable au regard des échéances attendues en 2025.

Une provision complémentaire de 78 k€ pourra être envisagée au moment du BP 2026.

Contentieux (en k€)

Bâti Ouest	111,25
EAS (pénalités)	35,00
EAS (TS)	200,00
SRS	100,00
TOTAL	446,25 A

Provision 2023	78,00
Provision 2024	90,00
Provision 2025	200,00
TOTAL	368,00 B

Couverture risque contentieux	-78,25
	= B - A

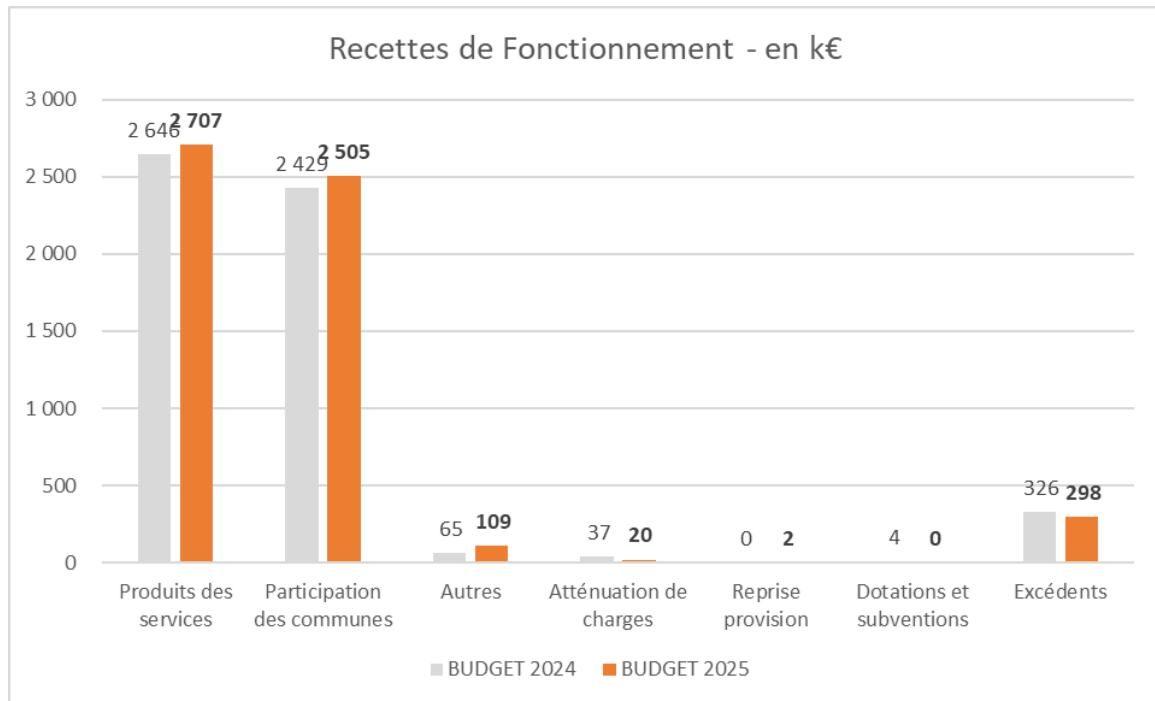
Une provision de 4 k€ est aussi inscrite pour les créances douteuses.

- **Virement de section**

Il est proposé de virer 913 k€ en section d'investissement afin de permettre le remboursement des emprunts long et court terme.

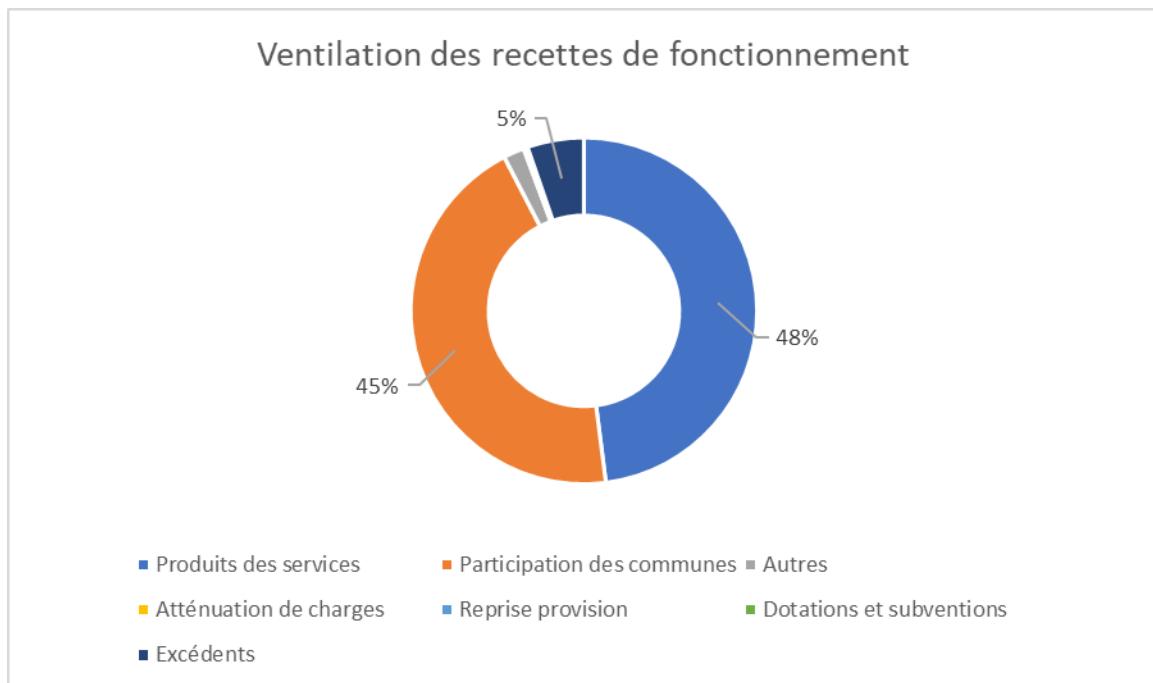
2) Recettes de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi :



La participation des communes pèse pour 45% dans le total des recettes de fonctionnement.

Le fonds de roulement reste à un niveau faible avec des excédents passés qui ne représentent plus que 5% du total des recettes. Cette tendance doit s'inverser avec le retour progressif des coûts énergétiques à des niveaux proches de ceux d'avant crise.

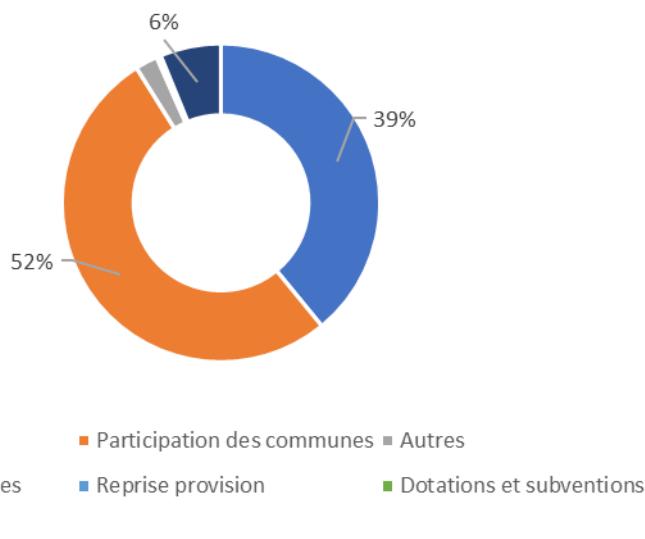


Hors les recettes de refacturation d'Unilys, le poids des communes dans les recettes de fonctionnement augmente pour représenter 52% du total. Il est alors intéressant de positionner le Dôme par rapport à d'autres syndicats intercommunaux gestionnaires de piscine.

Avec 39% de recettes propres, le Dôme reste un syndicat particulièrement vertueux, les différentes enquêtes de l'OFGCL (Observatoire des Finances et de la Gestion Publique Locale) font état d'un ratio national plus proche de 20% de recettes propres (voir parfois moins de 10%) dans les grands équilibres des syndicats intercommunaux comparables.

Ventilation des recettes de fonctionnement

retraitées des refacturations Unilys



• **Chapitre 70 – Produits des Services**

Il est proposé d'inscrire un montant de recettes propres ambitieux à 1 911.5 k€ (+36.5 k€ vs Budget 2024 et +24.7 k€ vs réalisé 2024) réparti ainsi :

	REALISE 2024	BUDGET 2024	BUDGET 2025	BP 2025 vs Réel 2024
PISCINE	843 146	835 000	820 000	-23 146
ECOLE DE NATATION	241 450	230 000	248 000	6 550
EVENEMENTIEL	9 375	6 000	8 000	-1 375
SCOLAIRES	81 055	40 000	55 000	-26 055
ASSOCIATIONS CLUBS	104 777	105 000	120 000	15 223
FORME	249 702	194 000	310 000	60 298
MULTI ESPACES	201 678	258 000	170 000	-31 678
BIEN-ETRE	78 136	98 100	90 000	11 864
REDEVANCES	15 000	14 000	19 000	4 000
MAD MNS	11 241	25 000	14 500	3 259
SUBVENTION STAGES	15 000	33 000	15 000	0
RECETTES EXCEPTIONNELLES	3 660	11 600	2 000	-1 660
BOUTIQUE	32 593	25 300	40 000	7 407
TOTAL	1 886 813	1 875 000	1 911 500	24 687

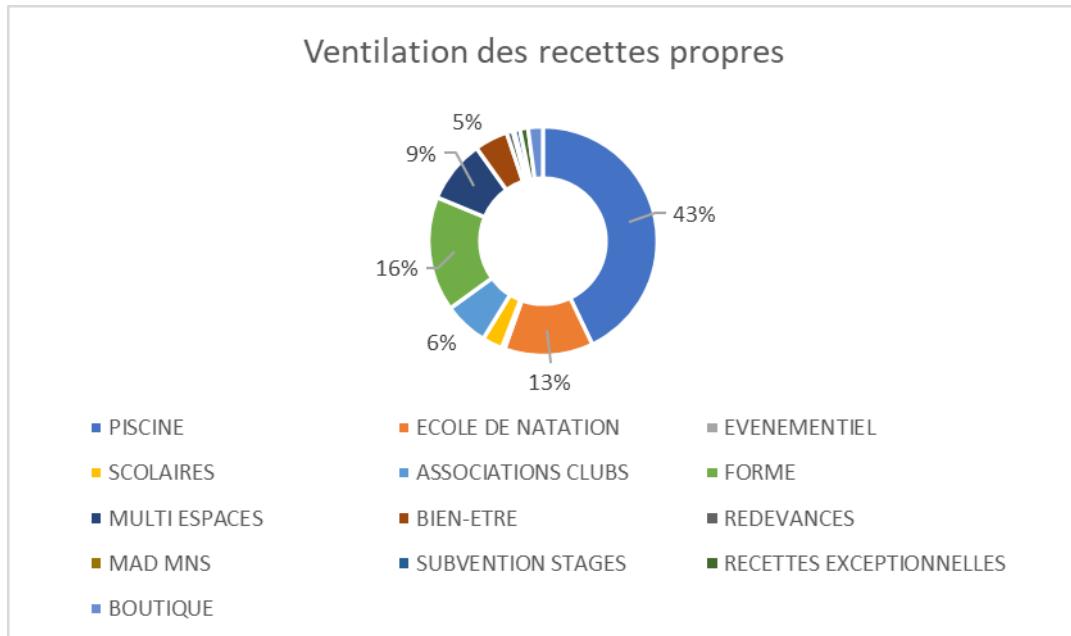
Une partie de l'augmentation sera portée par la hausse des tarifs et une cible ambitieuse pour les activités des espaces forme et bien-être.

Le bassin pèse pour 43% dans le total des recettes propres, la réussite de la saison estivale, très dépendante de la météo, est un facteur déterminant pour permettre à l'établissement de réaliser cet objectif de recette. Il convient de rappeler que cet objectif de recettes comprend la période exceptionnelle de fermeture pour travaux de 4 semaines sur cet exercice.

Cette part tend à progressivement baisser (-2 points vs 2024 et -5 points vs 2023) grâce au développement de nombreuses recettes annexes (boutique, évènements, pass multi-espaces) afin de moins exposer les équilibres financiers de l'établissement aux chaleurs estivales trop imprévisibles d'une année sur l'autre.

A noter qu'en 2024, 48% des recettes du bassin ont été réalisées sur les mois de juin / juillet / août et septembre (-6 points par rapport à l'an passé) preuve que la stratégie de désensibilisation de nos recettes à la seule période estivale commence à porter ses fruits.

Ventilation des recettes propres



A ces recettes s'ajoutent les remboursements de la part des autres syndicats à hauteur de 78% des charges de gestion courantes Unilys (824 k€).

- Chapitres 73 – Participation des communes**

La participation des communes est en hausse de (+76 k€), soit (+3.1 %) vs 2024. Cette hausse est la combinaison d'une hausse du tarif par habitant de (+1.7 %) afin de suivre l'évolution des bases locatives fiscales, et d'une hausse de la population des communes membres (+1.2 %).

Sans indexation volontaire, le syndicat ne bénéficie d'aucune indexation automatique de ses bases fiscales comme cela est le cas pour les communes.

Le total appelé en 2025 sera de 2 505 k€.

COMMUNES	Population 2022 entrant en vigueur le 1er janvier 2025	PARTICIPATION 2025	PART BUDGETISEE	PART FISCALISEE	Population 2021 entrant en vigueur le 1er janvier 2024	PARTICIPATION 2024
AIGREMONT	1 119	17 037,00 €	- €	17 037,00 €	1 120	16 767,57 €
CHAMBOURCY	5 983	91 094,00 €	- €	91 094,00 €	5 889	88 164,47 €
MAREIL-MARLY	4 105	62 501,00 €	- €	62 501,00 €	3 943	59 030,82 €
MARLY-LE-ROI	17 059	259 733,00 €	- €	259 733,00 €	17 010	254 657,45 €
LE PECQ	16 132	245 619,00 €	- €	245 619,00 €	16 121	241 348,19 €
LE VESINET	16 159	246 030,00 €	- €	246 030,00 €	16 117	241 288,31 €
TOTAL DES 6 COMMUNES	60 557	922 014,00 €	- €	922 014,00 €	60 200	901 256,81 €
Par habitant		15,23 €				14,97 €
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	46 981	1 583 086,00 €	- €	1 583 086,00 €	46 104	1 527 566,17 €
Par habitant		33,70 €				33,13 €
TOTAL	107 538	2 505 100,00 €	- €	2 505 100,00 €	106 304	2 428 822,98 €

- Chapitre 013 – atténuation de charges**

Il s'agit de l'estimation d'une enveloppe de (20 k€) pour le versement d'indemnités journalières sur les arrêts de travail des agents.

- Autres recettes**

Il s'agit des pénalités à appliquer à Eiffage (77.5 k€) dans le cadre du marché de filtration et de certaines recettes propres inscrites au 75 pour un total de (33.5 k€).

- Excédents passés**

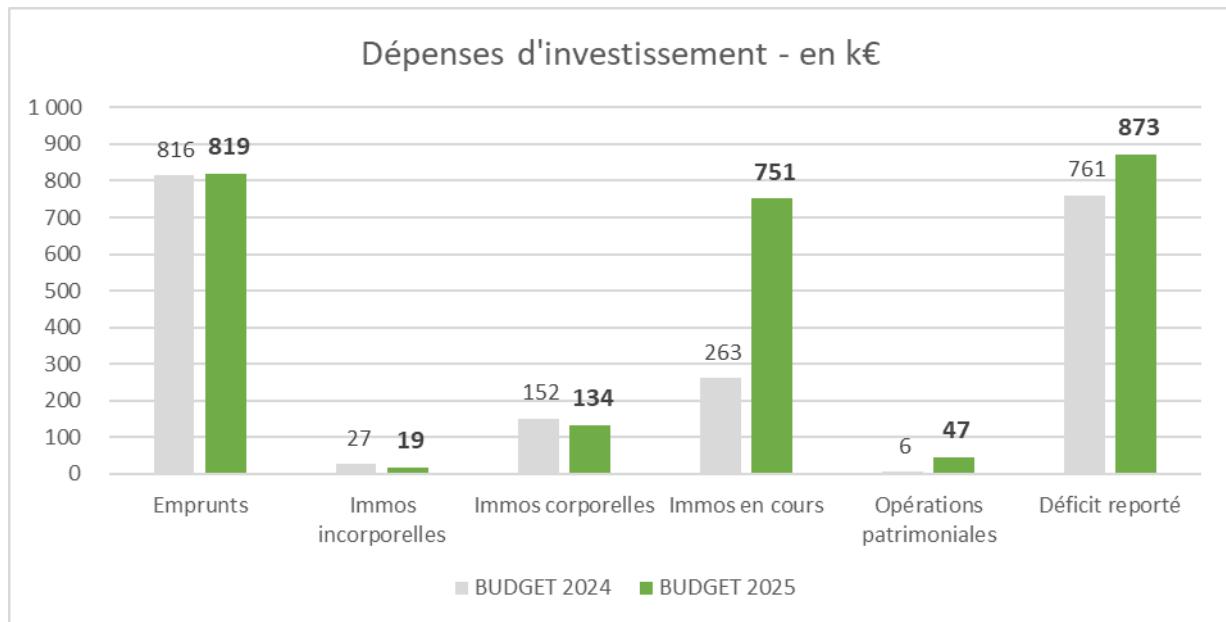
La reprise anticipée des résultats permet au syndicat de reprendre 298 k€ d'excédents, en baisse (-27 k€) par rapport à 2024, l'établissement continue de puiser dans son fonds de roulement pour maintenir ses équilibres.

II. Section d'Investissement

Le budget de la section d'investissement s'élève à 2 642 k€ incluant déficits passés et reports.

1) Dépenses d'Investissement

Hors emprunt (819 k€), déficit reporté (873 k€) et reports (635 k€), les dépenses d'investissement s'élèvent à 315 k€ (+50 k€ vs 2024).



• *Emprunts*

Le remboursement en Capital des emprunts long terme représente une charge de 819 k€.

Société Générale	153 333,32 €
Crédit Mutuel	400 000,00 €
Caisse d'Epargne emprunt renégocié en 2022	153 333,32 €
Caisse d'Epargne	24 758,83 €
Banque Postale	87 196,27 €
Banque Postale (2024)	0,00 €
TOTAL	818 621,74 €

Le remboursement en capital du nouvel emprunt souscrit en 2024 ne débutera qu'en 2026 conformément au contrat signé avec la Banque Postale.

• *Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles*

Il s'agit du solde de la MOE des travaux de filtration non reporté (9k€) et frais d'expertise pour recherche de fuites (10k€).

• *Chapitre 21 – Immobilisations corporelles*

Un budget de 92 k€ est alloué pour le Dôme :

- Enveloppe de 61 k€ pour des achats divers (autolaveuse, enrouleur de ligne, rampe accès PMR petit bassin, etc.) ;
- Enveloppe de 23 k€ pour du mobilier ;
- Enveloppe de 6 k€ pour du matériel informatique ;
- Enveloppe de 2 k€ sur des travaux sur nos réseaux.

Un budget de 17 k€ est alloué aux services centraux pour le renouvellement du matériel informatique et l'achat de mobilier.

Des reports sont inscrits pour 25 k€.

- **Chapitre 23 – Immobilisations en cours**

Une enveloppe de 90 k€ est allouée aux immobilisations en cours principalement pour les travaux de mise aux normes d'un monte-chARGE avant le passage de la commission de sécurité en juin.

Ces travaux pourraient faire l'objet d'une recette dans les années à venir, car la responsabilité de l'entreprise est recherchée.

Des crédits disponibles pour (50 k€) sont inscrits afin de pouvoir faire face en cas de dépenses imprévues (ce chapitre n'existant plus en M57).

Des reports sont inscrits pour 611 k€ pour les travaux de filtration terminés en février 2025.

Un déficit de (873 k€) est reporté.

Des écritures d'opérations patrimoniales s'équilibrent entre dépenses et recettes pour 47 k€.

2) **Recettes d'Investissement**

- **Chapitre 10 - Dotations fonds divers et réserves**

Un montant de 66 k€ est inscrit au titre du FCTVA, un montant de 80 k€ est reporté.

Un montant de 890 k€ est affecté de la section de fonctionnement.

- **Chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections**

Un montant de 107 k€ est inscrit, miroir des écritures d'amortissement en section de fonctionnement.

- **Chapitre 021 – Virement entre section**

Afin de financer le remboursement du capital des emprunts, un virement de 913 k€ est proposé de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

L'emprunt de 900 k€ est en partie reporté pour 538 k€, tous les fonds n'ayant pas été appelés en 2024 afin de réduire le coût du remboursement des intérêts.

Le budget primitif 2025 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	5 641 470.01 €
Section d'investissement	2 642 267.04 €
Budget Global	8 283 737.05 €

Monsieur BURGAUD précise que le budget primitif correspond au débat d'orientation budgétaire qui a déjà eu lieu. Il indique que ce budget primitif 2025 comprend des recettes de fonctionnement ambitieuses qui sont de 1 911 000 € et une maîtrise de la masse salariale. Il rappelle que les services qui apparaissent seront refacturés pour l'essentiel aux syndicats qui en profitent. Il ajoute que le budget comporte également une enveloppe en investissement qui est réduite à son plus simple appareil pour éviter une participation des communes trop importante.

En revanche, il souligne qu'une provision de 100 000 € figure dans ce document pour risques contentieux, afin de pouvoir faire face et boucler définitivement le dossier. Il ajoute que, pour équilibrer le budget, les participations des communes, calculées sur l'indice des valeurs locatives, augmentent de 1,7 %.

Sans observations, le comité syndical vote à l'unanimité le budget primitif 2025.

CONVENTION AVEC LA FEDERATION FRANCAISE DE HANDISPORT – WORLD SERIES PARA NATATION

Monsieur BURGAUD donne la parole à Monsieur SCHUSTER pour présenter cette délibération.

Monsieur SCHUSTER présente le rapport, qui est le suivant :

La Fédération Française de Handisport (FFH) est une association de loi 1901 reconnue d'utilité publique ayant pour mission première de proposer une activité physique et sportive aux personnes en situation de handicap physique et sensoriel.

Dans le cadre de ses missions, la FFH s'est vu confier par la Fédération internationale la charge d'organiser les quatre prochaines éditions des World Series Para Natation ; cet évènement, d'envergure internationale, rassemble à chaque édition entre 200 et 400 athlètes de haut niveau et constitue un passage obligé pour tenter de participer aux championnats du monde.

Après plusieurs éditions organisées à Limoges, la FFH a aujourd'hui le souhait d'ancrer cette compétition en Île-de-France pour les quatre années à venir et c'est dans cet esprit que la fédération s'est rapprochée du Dôme Saint-Germain-en-Laye afin d'obtenir son soutien pour les éditions 2025 et 2026.

Pour l'année 2025, cette compétition se tiendra du 2 au 4 mai et nécessitera la mise à disposition de la halle aquatique du Dôme, laquelle sera partiellement fermée puis fermée au public de 5 à 7 jours.

La convention en annexe est à l'état de projet, certaines précisions devant nous être apportées par la FFH, sans pour autant modifier les termes structurants de ladite convention.

Il est proposé aux membres du comité d'approver et d'autoriser le Président à signer la convention d'engagement relative à l'évènement World Series Para Natation avec la Fédération Française de Handisport ainsi que tout avenant à la convention.

Monsieur SCHUSTER précise que l'impact sur la halle aquatique ne sera plus de cinq à sept jours, mais de trois jours. Il souligne que les équipes ont œuvré pour réduire au maximum cet impact auprès des différents usagers et clubs partenaires de l'établissement et il ajoute que c'est une très bonne nouvelle. Il souligne qu'il reste encore toutes les opérations qui vont graviter autour de cet évènement comme, notamment, les classes scolaires qui vont être accueillies pour une partie de la compétition afin de les sensibiliser au handicap et au handisport. Il ajoute que tous ces éléments seront définis dans les prochains jours.

Monsieur BURGAUD précise que les trois jours d'impact sont uniquement les trois jours de la compétition. Il indique que l'organisateur propose aux écoles de venir le vendredi 2 mai et il demande aux élus d'en faire la publicité auprès de leurs établissements scolaires et de leurs services respectifs. Il ajoute que la Fédération s'est engagée à faire entrer les enfants gratuitement.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention avec la Fédération Française de Handisport – World Series Para Natation.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS DU CENTRE INTERCOMMUNAL DE GESTION (CIG) DE LA GRANDE COURONNE POUR UNE MISSION D'ARCHIVAGE

Monsieur BURGAUD donne la parole à Monsieur LE BEULZE pour présenter cette convention qu'il a lui-même négociée.

Monsieur LE BEULZE présente le rapport, qui est le suivant :

La gestion des archives constitue une obligation réglementaire pour les collectivités territoriales, afin d'assurer la conservation, l'accessibilité et la valorisation des documents administratifs et historiques. Une organisation efficace des archives permet d'optimiser la gestion des dossiers, de garantir la sécurité juridique des actes administratifs et de préserver la mémoire institutionnelle de la collectivité.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye qui gère les archives du syndicat depuis son l'origine manque désormais de place pour ses propres archives, face au volume croissant des documents ; aussi, dans

ce contexte, le SICGP doit trouver un autre lieu de stockage ainsi qu'un autre archiviste que celui de la Ville pour ses propres archives.

Dans ce cadre, le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne propose un service de mise à disposition d'archivistes qualifiés pour accompagner les collectivités dans la gestion et l'organisation de leurs archives.

La convention avec le CIG prévoit la mise à disposition d'un archiviste pour mener des missions de **conseil et de gestion des archives**. Ces interventions incluront notamment :

- L'analyse et le diagnostic des pratiques archivistiques existantes,
- La mise en place ou l'optimisation d'un plan de classement des documents,
- L'organisation et le tri des archives courantes, intermédiaires et définitives,
- La rédaction d'outils de gestion (tableaux de gestion, inventaires, procédures de versement et d'élimination),
- La formation et la sensibilisation des agents aux bonnes pratiques d'archivage.

Dans le cadre de cette convention, deux protocoles d'accord spécifiques seront signés :

- Un **protocole sur la refonte des arborescences** afin de structurer et rationaliser l'organisation des documents numériques,
- Un **protocole sur la réorganisation des fonds d'archives**, visant à améliorer le classement, la conservation et l'accessibilité des documents archivés.

La convention est conclue pour une **durée de trois ans** à compter de la date de signature par le CIG. Elle est **reconductible tacitement une fois** pour une durée équivalente.

La convention prévoit que le syndicat participe aux frais d'intervention du CIG à hauteur du nombre d'heures de travail effectivement accomplies.

La mise à disposition de l'archiviste donne lieu à une **tarification déterminée** en fonction de la taille de la collectivité, définie par son nombre d'habitants et son effectif d'agents.

Cette tarification sera appliquée sur la base du **volume horaire d'intervention** (document annexé).

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2025 du syndicat en fonction du nombre d'heures réalisées.

Par conséquent, il est proposé au comité d'approuver la convention relative à la mise à disposition d'un archiviste CIG pour des missions de conseil et de gestion des archives et d'autoriser le Président à la signer.

Monsieur LE BEULZE explique aux élus que les services support des syndicats sont locataires de la Ville de Saint-Germain-en-Laye depuis très longtemps et que celle-ci les a laissé déposer leurs archives dans son service dédié, alors que ce n'était pas prévu dans le bail initial. Il poursuit en indiquant que la Ville est confrontée à un problème de place et qu'elle a demandé, l'an dernier, à Unilys, de chercher des solutions pour parvenir à faire héberger ses archives dans un autre lieu. Il signale que la CA Saint-Germain boucle de Seine a donné son accord pour mettre à la disposition d'Unilys des espaces afin « d'accueillir » les archives papier. Il précise que cela nécessite néanmoins de s'adosser au CIG, d'une part pour coter ce qui ne l'a pas été, et surtout pour ne déplacer que les archives qui méritent de l'être et d'éliminer les documents inutiles avant le transport.

Il fait observer que le deuxième objectif de cette convention est de mettre en place, par l'intermédiaire du CIG, le dispositif préalable à l'archivage des données numériques. Il explique qu'il y a désormais tout un dispositif, plutôt évolué en termes d'organisation matérielle et de process, pour pouvoir effectivement labelliser les archives numériques comme étant des archives réglementaires. Il signale que, pour cela, le syndicat s'adosse, au travers du CIG, au mécanisme qui a été mis en place conjointement avec le Département des Hauts-de-Seine et le Département des Yvelines, qui eux-mêmes travaillent à la mise en place d'un mécanisme d'archivage numérique départemental. Il termine en soulignant que ce double dispositif permettrait de redevenir « maître » des archives papier et numériques dans le cadre d'un dispositif réglementaire.

Monsieur BURGAUD précise que, dans l'annexe 1, figure le tableau des tarifications et indique que le syndicat étant un EPCI de moins de cinquante agents, le prix sera de 44 €/heure.

Monsieur LE BEULZE, anticipant la question que les élus se posent concernant le coût, indique que celui-ci va faire l'objet « d'un travail d'expertise » avec les services du CIG, avec une évaluation du temps nécessaire pour réaliser le travail qui leur incombe. Il ajoute qu'un protocole sera établi qui

permettra aux syndicats d'accepter le niveau de prestation qui est demandé par le CIG pour réaliser sa mission.

Sans observations, le comité syndical vote, à l'unanimité, la convention de mise à disposition d'agents du Centre Intercommunal de Gestion (CIG) de la Grande Couronne pour une mission d'archivage.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BURGAUD rappelle que l'établissement accueille une compétition du 2 au 4 mai à laquelle tous les élus sont bien évidemment invités et il fait remarquer que cet évènement permettra, dans la suite des Jeux paralympiques, de voir effectivement des sportifs qui se battent contre leur infirmité.

Sans autres observations, **Monsieur BURGAUD** lève la séance à 20h15.

Signatures :

Benoît BURGAUD

Président du syndicat intercommunal

Marie-Odette ALAIS

Secrétaire de séance